

DIEC/18-773-1775 du 26/03/2018

BACCALAUREAT GENERAL SERIES ES ET L - EPREUVE FACULTATIVE D'INFORMATIQUE ET CREATION NUMERIQUE

Références : Arrêté du 29 mars 2017 paru au BOEN n°17 du 27 avril 2017 - Note de service n°2017-062 du 10 avril 2017 parue au BOEN n°17 du 27 avril 2017

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics, privés sous contrats et privés hors contrats

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mail : catherine.riperito@ac-aix-marseille.fr - Mme LAURENT - Tel : 04 42 91 71 87 - Mail : liliane.laurent@ac-aix-marseille.fr

A compter de la session 2018, les candidats des séries ES et L peuvent présenter une épreuve facultative d'informatique et de création numérique.

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les acquis et aptitudes du candidat (notions informatiques élémentaires, manipulations logicielles, enjeux épistémologiques ou sociétaux etc .) en lien avec le programme du cycle terminal (cf arrêté du 16 juin 2016 paru au BOEN n°29 du 21 juillet 2016).

Compétences évaluées :

- concevoir et définir un projet de création numérique ;
- collaborer dans la création d'un projet numérique ;
- défendre à l'écrit ou à l'oral une réalisation numérique ;
- envisager la dimension sociétale d'un projet numérique et de sa réalisation ;
- confronter une création numérique aux formes traditionnelles de création auxquelles elle fait écho.

Organisation de l'épreuve

Elle se déroule pendant le temps scolaire dans l'établissement de formation du candidat sous la responsabilité du chef d'établissement. Une liste d'émargement des candidats doit être établie.

1 – Modalités d'évaluation

L'épreuve consiste en la présentation d'un projet de création numérique réalisé collectivement par un groupe d'élèves (deux ou trois élèves).

Elle est organisée dans une salle munie d'un dispositif technique relié au réseau et permettant la projection de documents informatiques.

L'évaluation est réalisée par une commission composée de deux enseignants dont un, au moins, aura suivi et formé l'élève pendant l'année.

A la date fixée par le ou les professeurs chargés de l'enseignement facultatif informatique et création numérique, les candidats se présentent à l'épreuve munis d'un « dossier-projet » (de 10 pages maximum et sous forme imprimée ou, de préférence, enregistré sur un support numérique) qu'ils ont élaboré en commun. Celui-ci sert uniquement de base à l'épreuve et n'est pas évalué en tant que tel.

2 – Structure de l'épreuve

Elle consiste en une soutenance orale qui se décompose en deux temps consécutifs :

- dans un premier temps le groupe de candidats présente le projet de création numérique réalisé (durée maximale de 10 min par candidat).
- dans un second temps, un entretien avec les deux membres de la commission permet d'interroger chaque candidat sur sa contribution personnelle au projet (durée maximale de 5 min par candidat)

2.1 – Déroulement de l'épreuve

Les candidats effectuent une présentation orale de leur projet d'une durée maximale de 10 minutes chacun, pendant laquelle ils ne sont pas interrompus par les membres de la commission, mais durant laquelle ils peuvent prendre successivement la parole.

La présentation du projet est structurée de façon à mettre en évidence :

- le but visé et les méthodes et techniques informatiques choisies pour atteindre ce but ;
- la démarche de projet qui a conduit au résultat tel qu'il est présenté ;
- la dimension collaborative du projet liée au travail en équipe ;
- les enjeux sociaux, économiques ou culturels associés à la création numérique présentée ;
- l'originalité de la création numérique présentée par rapport à certaines formes traditionnelles de création.

A l'issue de la présentation, l'entretien avec chaque candidat permet d'approfondir certains aspects de cette dernière.

2.2 – Evaluation de l'épreuve

La note sur 20 points se décompose de la manière suivante selon les deux parties de l'épreuve :

- première partie : présentation du projet de création numérique (12 points) ;
- deuxième partie : entretien avec le candidat sur sa contribution personnelle au projet (8 points).

Vous trouverez en annexe la fiche d'évaluation (annexe n°1) à compléter par les interrogateurs le jour de l'épreuve.

Un candidat absent à l'épreuve se voit attribuer la note AB.

3 – Cas des candidats individuels et des établissements privés hors contrats

Les candidats sont évalués à partir de la présentation d'un projet réalisé individuellement. L'épreuve orale, d'une durée de 15 min maximum, porte sur les objectifs figurant dans le programme de l'enseignement facultatif d'informatique et création numérique.

L'épreuve s'organise suivant les mêmes modalités que les candidats sous statut scolaire.

Le candidat constitue un dossier composé de dix pages maximum et remet son dossier au plus tard huit jours avant la date de l'épreuve, au centre d'examen qui lui est indiqué par le recteur d'académie. Il atteste sur l'honneur qu'il en est l'auteur (cf annexe n°2 à faire compléter lors de la remise du dossier).

4 – Calendrier

- Mi-mai : envoi des bordereaux informatiques de notation par mail.
- Fin de saisie des notes : date limite de saisie le vendredi 15 juin 2018.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

BACCALAUREAT GENERAL - Séries ES et L

Epreuve facultative d'informatique et de création numérique

Fiche d'évaluation

SESSION :	
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
SERIE :	ACADEMIE : AIX-MARSEILLE

Présentation du projet de création numérique	
	NOTE : / 12

Entretien avec le candidat sur sa contribution personnelle au projet	
	NOTE : / 08

APPRECIATIONS GENERALES :	
	NOTE GLOBALE : / 20

Noms et prénoms des interrogateurs	Date et signatures

Epreuve facultative d'informatique et de création numérique

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), candidat(e) à l'épreuve
facultative d'informatique et de création numérique de la session du baccalauréat,

Atteste sur l'honneur que

le dossier que je dépose ce jour dans le centre d'examen est l'aboutissement et la rédaction d'un
travail personnel que je présenterai lors de l'épreuve orale.

Je note que dans le cas contraire, je m'expose à des poursuites disciplinaires pour plagiat lors d'une
épreuve de baccalauréat.

Fait à le

Attestation à renvoyer par mail à la DIEC 3.02 par mail : liliane.laurent@ac-aix-marseille.fr